



Décidément, on ne sait plus si le président Rajaonarimampianina tire le diable par la queue ou s'il l'a à ses trousses. A moins qu'il l'a, tout simplement, à ses côtés et qu'il (Hery) pactise avec lui (le diable) pour mieux précipiter sa chute (c'est une fin biblique)... Après sa déclaration comme quoi « *la loi n'est pas faite pour le Président de la république* » ([ICI](#)), voilà qu'il foule au pied l'article 2 de la Constitution du 11 décembre 2010 de la IVème République.

C'était à Antsirabe, le 17 août 2016, lors du XVIIème grand synode de l'église FJKM (église protestante réformée). Lors de son discours rapporté par notre confrère Eugène Rajofera de Midi Madagasikaraka ([ICI](#)), «*Hery Rajaonarimampianina, à la fois président de la République et fidèle de la FJKM, a marqué ce culte d'ouverture. Une occasion pour lui de reconnaître finalement que les Malgaches sont pauvres et que les chrétiens FJKM doivent participer activement à la lutte contre la corruption.*

Le chef de l'Etat a également souligné que l'Eglise et l'Etat sont inséparables

»

Mais que dit l'article 2 de la Constitution du 11 décembre 2010 de la IVème République sur laquelle il a prêté serment de la respecter et de la comme prunelle de ses yeux, le 25 janvier 2014 ?

Article 2.

L'Etat affirme sa neutralité à l'égard des différentes religions.

La laïcité de la République repose sur le principe de la séparation des affaires de l'État et des institutions religieuses et de leurs représentants.

L'Etat et les institutions religieuses s'interdisent toute immixtion dans leurs domaines respectifs.

Aucun chef d'institution ni membre de Gouvernement ne peuvent faire partie des instances dirigeantes d'une Institution religieuse, sous peine d'être déchu par la Haute Cour constitutionnelle ou d'être démis d'office de son mandat ou de sa fonction.

Qu'est-ce que Jean Eric Rakotoarisoa, président de la Haute cour de justice (HCC) va encore « *considérer* »

dans ce qui est clair comme l'eau de roche, les gars ?

Non content d'être incompetent dans la conduite des affaires de l'Etat, voilà qu'il redouble dans des déclarations qui confirment qu'il n'est plus maître de lui. Il faudrait vraiment que la traduction de cet article (l'article 2 et non le mien présent, hein) soit distribuée dans les établissements culturels... Parce qu'en malgache, cela donne: «**Tsy afa-misaraka toa rano sy vary ny Fitondrana sy ny Fiangonana**»

(inséparables comme l'eau et le riz).

Comment voulez-vous que les révolutions malgaches aboutissent à un réel changement ? Dès qu'un individu arrive au pouvoir, à travers des élections «*démocratiques*», il se prend pour... Dieu. Celui-ci n'a même pas attendu un second mandat, comme ses prédécesseurs, pour démontrer qu'à Madagascar la loi (terrestre) c'est lui. Et il compte rempiler. Erreur: il existe la justice immanente et la loi divine.

« *La Révolution est une forme du phénomène **immanent** qui nous presse de toutes parts et que nous appelons la Nécessité* ».(Victor Hugo, Quatre-vingt-treize, 1874)

Jeannot Ramambazafy – 18 août 2016